

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE****DEPARTEMENT DE LA
GUADELOUPE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
du Conseil Municipal		
33	33	25

Séance du 10 Décembre 2019

L'an deux mille dix neuf et le mardi dix décembre à dix-huit heures vingt neuf le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

Présents :

M. Jocelyn SAPOTILLE maire ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Clara RIGAH ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZE. ; M Lucien BEAUZOR ; adjoints au maire.

Mme Francelise YEPONDE ; M. Christian CITADELLE ; Mme Gladys BURAT ; M. Arthur MARICEL ; Mme Marie-Line JACQUET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Lucette SAHAI ; M. Pierre ALBINA ; Mme Marianne BOURRIQUIS ; M. José CANEVY ; Mme Nadège PERMAL ; Mme Anick ARNASSALOM ; M. Saturnin FRANCILLONE ; M. Richard PROMENEUR ; M. Nicole VEREPLA Conseillers Municipaux.

Représentés :

M Yvon COMBES par Mme Gladys BURAT
Mme Christiane TREIL ALBON par Mme Marianne BOURRIQUIS
Mme Raphaëlle DAGONIA par M. José CANEVY

Absents :

Mme Manuela PETRO-METONY ; Mme Nadia MECHARLES ; M. José TORIBIO ; Mme Sylvie DAGONIA ; Mme Francelise LAPIN – BEGARIN ; Mme Caroline PARIZE ; M. Florent TREIL

Date de la convocation**29 Novembre 2019****Date d'affichage de la délibération**

VOTE :

Adoptée par 25 voix**Pour 1 abstention****DELIBERATION N°2019/11/77****PRIX DES CM2 : COOPERATION, CITOYENNETE, EXCELLENCE**

Par délibération N° 2017/01/03 du 30 janvier 2017, la commune de Lamentin a mis en place le prix des CM2 : Coopération, Citoyenneté, Excellence ». Il s'agit d'un concours de connaissances en équipe qui vise à participer aux côtés du corps enseignant, à la réussite éducative.

Ce projet tient compte du programme d'enseignement du cycle de consolidation (cycle 3) de la réforme du collège applicable depuis la rentrée 2016, qui a pour objectif, de développer le potentiel de l'élève et le travail collectif. Cette action est renouvelée pour l'année 2020 et démarrera le 31 janvier, par les épreuves sportives au Stade Municipal (saut en longueur, lancé de balles, 600m course).

Les épreuves écrites se dérouleront du 03 au 07 février (sous réserve de modification) dans les écoles élémentaires autour des disciplines suivantes :

- ✓ Français
- ✓ Mathématiques
- ✓ Histoire et Géographie
- ✓ Arts Plastiques
- ✓ Sport (saut en longueur, lancé de balles, 600m course)

Chaque enseignant compose des équipes de 5 ou 6 élèves de CM2, qui concourront à l'ensemble des disciplines précitées. Les copies sont anonymes, la rédaction et la correction des sujets sont assurées par les membres du jury. Suite à la correction, un classement général est établi, toutes matières confondues, ainsi qu'un classement par discipline.

L'équipe ayant obtenu une note égale ou supérieure à 15 au classement général remportera le « Prix de Coopération ». Elle bénéficiera d'une journée de découverte et de loisirs, sur le temps scolaire qui sera profitable à toute sa classe (date et lieu à déterminer).

Les équipes ex aequo seront départagées par un questionnaire le jour de la cérémonie.

Le « Prix d'excellence » est remis aux 3 meilleurs élèves de la commune. Afin de les déterminer, 5 élèves de chaque classe de CM2, désignés par leurs enseignants, composeront individuellement sur des sujets communs de français et de Mathématiques qui seront corrigés par le jury.

Les récompenses (goodies et cadeaux divers) seront remises aux lauréats lors d'une cérémonie prévue le 14 mai 2020 au Ciné-théâtre.

Le budget de l'action est estimé à 8 800.00€ et comprend :

Dépenses	Montant
Récompenses lauréats (goodies, livres)	4000.00€
Collation des élèves	600.00€
Animateur	400.00€
Repas des agents (épreuves sportives)	500.00€
Journée de découverte et de loisirs	1000.00€
Transport (Ciné-théâtre, Stade Municipal)	1400.00€
Achat matériel Arts Plastiques	500.00€
Achat et marquage des trophées	400.00€
TOTAL	8 800.00€

Le maire propose au conseil municipal d'approuver cette action ainsi que son budget

Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver l'organisation du Prix des CM2 sur l'ensemble des écoles élémentaires de la ville ainsi que son budget prévisionnel de 8 800€ ainsi qu'il suit :

Dépenses	Montant
Récompenses lauréats (goodies, livres)	4000.00€
Collation des élèves	600.00€
Animateur	400.00€
Repas des agents (épreuves sportives)	500.00€
Journée de découverte et de loisirs	1000.00€
Transport (Ciné-théâtre, Stade Municipal)	1400.00€
Achat matériel Arts Plastiques	500.00€
Achat et marquage des trophées	400.00€
TOTAL	8 800.00€

Article 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous les actes et documents, accomplir toutes les formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée par 25 voix pour 1 abstention

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,


Jocelyn SAPOTILLE

